



## Tarification endodontie

**Jonathan Degrave** : déconventionné

N°INAMI : 3-04114-78-001

**Marion Morfisse** : déconventionnée

N°INAMI : 3-14066-27-001



Montants mis à jour le 22/05/24\*\*\*

Description des soins	Honoraires maximums	Intervention INAMI	Intervention INAMI (Hors TSB)	Ticket modérateur patient	Ticket modérateur patient (Hors TSB)	Supplément patient maximum
Consultation Code nomenclature : 301011	Assuré ordinaire 45 € Bim 45 €	24 € 30 €	24 € 30 €	21 € 15 €	21 € 15 €	15 € 15 €
Radiographie Code nomenclature : 307031	Assuré ordinaire 20 € Bim 20 €	12 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	8 € 4.50 €	9.50 € 4.50 €	4.50 € 4.50 €
Endodontie						
• 1 canal Code nomenclature : 304312	Assuré ordinaire 300 € Bim 300 €	92 € 105 €	80 € 104 €	208 € 195 €	220 € 196 €	195 € 195 €
• 2 canaux Code nomenclature : 304533	Assuré ordinaire 340 € Bim 340 €	115 € 127€	100 € 126 €	225 € 213 €	240 € 214 €	213.50 € 213.50 €
• 3 canaux Code nomenclature : 304555	Assuré ordinaire 400 € Bim 390 €	179 € 190 €	167 € 190 €	221 € 200 €	233 € 200 €	210 € 200 €
• 4 canaux Code nomenclature : 304570	Assuré ordinaire 420 € Bim 410 €	240 € 250 €	228 € 250 €	180 € 160 €	192 € 160 €	167 € 15 7€
Révision endo						
• 1 canal Code nomenclature : 305012	Assuré ordinaire 310 € Bim 310 €	92 € 105 €	80 € 105 €	218 € 205 €	230 € 205 €	205 € 205 €
• 2 canaux Code nomenclature : 305034	Assuré ordinaire 340 € Bim 340 €	115 € 130 €	100 € 130 €	225 € 210 €	240 € 210 €	213.50 € 213.50 €
• 3 canaux Code nomenclature : 305056	Assuré ordinaire 410 € Bim 410 €	180 € 192 €	166 € 190 €	230 € 218 €	244 € 220 €	219 € 219 €
• 4 canaux Code nomenclature : 305071	Assuré ordinaire 430 € Bim 430 €	240 € 254 €	228 € 253 €	190 € 176 €	202 € 177 €	176 € 176 €

\*Ce sont des codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\*En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\*Le dispensateur à l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.

**Centre Dentaire de l'Air Pur SRL**  
20 rue Tige Manchère, 4120 Neupré  
**BCE** : 0807.608.835  
**N° de téléphone** : 04/336.46.49  
**Adresse mail** : info@cdap.be  
**Site internet** : https://cdap.be

### Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI

OU

UNIQUEMENT le ticket modérateur et les suppléments éventuels (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Non conventionné** - Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments).

**Assuré ordinaire** – Bénéficiaire sans intervention majorée.

**BIM**- Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** – Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

**Intervention INAMI** – Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur patient** - Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB** (trajet de soins buccaux) – Pour certaines prestations, l'intervention de la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient**- Montant max. qu'un dispensateur de soin facture en plus de l'honoraire INAMI.